

COMMUNE DU BOURG D'HEM

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 Avril 2017**

L'an deux mille dix-sept le dix-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le trente mars, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. BATHIER Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. BATHIER, DESCHAMPS, LENOBLE, Mme FEL,
MM. FRAPPAT, TISSIER, POTHEAU, SAUVE, BOUCHET, Mme FOURNEL.

Était absente excusée : Mme DUPONTET Marie-Ange

Pouvoir : Mme DUPONTET Marie-Ange donne pouvoir à M. POTHEAU Christian

Secrétaire de séance : M. DESCHAMPS Robert

Le compte rendu de la séance ordinaire du 17 février 2017 est adopté à l'unanimité.

1- CCAS

Le budget 2016 du Centre Communal d'Action Sociale s'équilibre en Dépenses et en Recettes à la somme de 2 044.52 €

2- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2016

Après avoir examiné le compte Administratif et le compte de gestion Assainissement 2016, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme FOURNEL Claudine adopte à l'unanimité des membres présents le compte Administratif et le compte de gestion Assainissement qui s'équilibrent comme ci-dessous :

- Section d'exploitation	: Excédent	: 11 503,98 €
- Section d'Investissement	: Excédent	: 1 087,77 €
- <i>Résultat</i>		<i>12 591,75 €</i>

3- BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2017

Le budget primitif assainissement 2017 est adopté à l'unanimité.

- Section d'exploitation	: 35 780 €
- Section d'Investissement	: 13 507 €

4- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION PRINCIPAL 2016

Après avoir examiné le compte Administratif et le compte de gestion 2016, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme FOURNEL Claudine adopte à l'unanimité des membres présents le compte Administratif et le compte de Gestion qui s'équilibrent aux sommes ci-dessous :

- Section de Fonctionnement:	Excédent	: 218 811,43 €
- Section d'Investissement	: Déficit	: 25 852,87 €
- <i>Résultat</i>		<i>192 958,56 €</i>

5- BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017

Le Budget primitif 2017 présenté par M. Le Maire est adopté à l'unanimité.

- Section de Fonctionnement : 624 270 € Dépenses et Recettes
- Section d'Investissement : 232 100 € Dépenses et Recettes

6- VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Vu l'état de notification des taxes d'imposition de l'année 2017,

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de ne pas appliquer d'augmentation et fixe les taux des taxes directes locales pour 2016 comme suit:

Taxe d'Habitation :	6.75 %
Taxe Foncière (bâti) :	7.78 %
Taxe Foncière (non bâti) :	40.38 %

Le Produit fiscal attendu est de 66 913 €.

7- MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « PAYS DUNOIS, PAYS SOSTRANIEN, BENEVENT/GRAND-BOURG

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la délibération n° dell170206-21 de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes « Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent /Grand-Bourg » en date du 06 février 2017, décidant de modifier les statuts par adjonction de la compétence facultative « Développement d'un projet de santé pour les nouveaux équipements » dans le cadre de la compétence Affaires Sociales.

Après avoir pris connaissance des motivations de cette décision détaillée dans la note de présentation, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE la modification des statuts de la Communauté de Communes « Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent/Grand-Bourg par adjonction de la compétence facultative « Développement d'un projet de santé pour les nouveaux équipements » dans le cadre de la compétence Affaires Sociales.

8- ÉTUDE DE DEVIS

Plancher Salle des archives

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'un plancher pourrait être posé en continuité de la salle des archives afin d'agrandir celle-ci, ce qui permettrait également de chauffer plus facilement la salle du foyer rural.

Après avoir pris connaissance des différents devis, le Conseil Municipal,

- RETIENT la proposition de l'entreprise PARNOIS Philippe à Linard d'un montant de 8 208,30 € HT soit 9 849,96 € TTC ;

Cabines de douches des gîtes

Le Maire explique au Conseil Municipal que les cabines de douche des gîtes étant vétustes et trop petites, il conviendrait de les remplacer.

Après avoir pris connaissance des différents devis, le Conseil Municipal,

- RETIENT la proposition de l'entreprise JOACHIM Patrick à Moutier-Malcard d'un montant de 6 960,95 € HT soit 8 353,14 € TTC ;

Voirie

Monsieur le Maire présente plusieurs devis concernant la voirie, suite aux états des lieux réalisés lors des visites dans les villages. Les devis sont proposés par le Syndicat EVOLIS 23.

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte les devis concernant les aménagements et travaux suivants :

- Travaux de point à temps automatique 4T	5 802,47 €
- Route du Camping	17 370,48 €
- La Vallade village :	9 702,00 €

Le montant total de ces devis s'élève à 32 874,95 €

9- QUESTIONS DIVERSES

a) M. Lenobel demande une table de pique-nique avec 1 poubelle au point de vue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.